

05

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 8 juin 2026, à 18h00, au RestO'D situé au 3423, rue Laval à Lac-Mégantic.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Julie Lacroix, présidente, via TEAMS  
Marie-Pier Boulanger, secrétaire  
Valérie Turmel, parent  
Anissa Bouffard, parent substitut  
Nathalie Duquette, enseignante  
Geneviève Gilbert, enseignante  
Annie Rousseau, représentante du service de garde et du personnel de soutien  
Lynda Bouffard, membre de la communauté

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Anne-Josée Lemieux, direction de l'établissement

ÉTAIENT ABSENTS

Patricia Grimard, parent et Pier-Paul Vachon, enseignant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18H08

Madame Anne-Josée Lemieux souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Anissa Bouffard, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2526-037

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Sur la proposition de Valérie Turmel, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

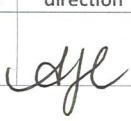
CE2526-038

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2026

Rien à signaler

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'interventions du public à cette séance.

| Initiales<br>présidence                                                               | Initiales<br>direction                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |

6. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

6.1. RAPPORT BUDGÉTAIRE 2025-2026

Le document est présenté aux membres par la direction. Sur la proposition de Nathalie Duquette, il est résolu d'adopter le budget de l'établissement en date du 2 juin 2026 tel que présenté et déposé en annexe CET091-2025-2026-020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2526-039

6.2. SURVEILLANCE DU MIDI 2026-2027 (CONSULTATION ART. 292)

Présentation par Mme Lemieux des nouveaux tarifs concernant la surveillance du midi pour l'année scolaire 2026-2027.

|                                    | Famille<br>1 enfant | Famille -<br>2 enfants | Famille -<br>3 enfants et plus |
|------------------------------------|---------------------|------------------------|--------------------------------|
| Tarification au primaire 2026-2027 | 210,00 \$           | 314,00 \$              | 375,00 \$                      |

6.3. ASSURANCE ÉCOLIERS 2026-2027 (CONSULTATION)

Nous n'avons pas encore reçu le coût d'assurance écolier pour l'année 2026-2027.

6.4. PARC-ÉCOLE

Les travaux sont débutés, tout se déroule comme prévu pour le moment.

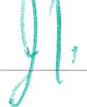
6.5. CAMPAGNE DE FINANCEMENT (SUIVI)

Les ventes de la campagne de financement des articles promotionnels sont peu élevées. Le calcul du profit est à venir.

6.6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026-2027

Madame Anne-Josée Lemieux présente le budget annuel de l'école et du service de garde pour l'année 2026-2027.

- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement ;
- CONSIDÉRANT que le budget proposé pour l'exercice financier 2026-2027 a été préparé en conformité avec les règles budgétaires et les orientations du Centre de services scolaire;
- CONSIDÉRANT que pour l'année scolaire 2026-2027, le projet de *Règles budgétaires 2026-2027* en consultation prévoit qu'il est requis qu'un minimum de 20 % des allocations de fonctionnement accordées a priori, soit les enveloppes connues dès la diffusion des paramètres initiaux, soit transféré directement au budget des établissements d'enseignement sous forme de ressources financières octroyées en argent ;
- CONSIDÉRANT la présentation de la directrice du Service des ressources financières lors de la séance du CRR du 22 avril 2026, laquelle a consisté à :
  - Présenter les encadrements sur le 20%;
  - Démontrer le respect du critère du 20% tel que prescrit par le projet de Règles budgétaires 2026-2027.
- CONSIDÉRANT que les membres du CCG ont été consultés sur ce même sujet lors de la séance du 28 avril 2026.
- CONSIDÉRANT les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école et du service de garde pour l'année financière 2026-2027.

| Initiales<br>présidence                                                               | Initiales<br>direction                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |

- Il est proposé par Anissa Bouffard d'adopter les prévisions budgétaires de l'école et du service de garde pour l'année financière 2026-2027, telles que présentées en annexe CET091-2025-2026-021 et CET091-2025-2026-022 du procès-verbal et de transmettre ce budget au Centre de services scolaire pour approbation finale, le cas échéant.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à administrer ce budget conformément aux règles en vigueur.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie des revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2526-040

7. CORRESPONDANCE

Rien à signaler

8. DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

Aucun représentant.

9. DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

9.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il a été décidé que l'assemblée générale des parents se tiendra le 1<sup>er</sup> septembre 2026 à 18h30.

9.2. ACCUEIL DES ÉLÈVES 2026-2027

26 août 2026

Accueil des élèves et dîner de la rentrée. Le menu est à déterminer. Invitation des parents le matin.

9.3. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

La direction procède à la lecture du rapport aux membres.

Sur la proposition d'Annie Rousseau, il est résolu d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026 tel que présenté et déposé en annexe CET091-2025-2026-023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2526-041

9.4. ÉVALUATION DES RÉSULTATS (PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE)

La direction présente aux membres l'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

Sur la proposition de Geneviève Gilbert, il est résolu d'approuver l'évaluation annuelle des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence, pour l'année 2025-2026, tel que présenté et déposé en annexe CET091-2025-2026-024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

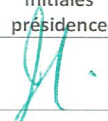
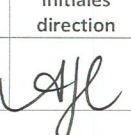
CE2526-042

10. AUTRES MEMBRES

Enseignants

La classe de maternelle restera finalement ouverte l'an prochain puisque nous avons eu de nouvelles inscriptions.

Nous aurons une classe de maternelle 4-5 ans, 1-2, 3-4 et 5-6.

| Initiales<br>présidence                                                               | Initiales<br>direction                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |

**Service de garde**

Belle année ! Une sortie au Zoo de Granby a eu lieu lors de la dernière pédagogique du 5 juin 2026.

**Membre de la communauté**

Madame Lynda Bouffard mentionne qu'elle ne sera plus sur le CE de l'école l'an prochain.

Possible prêt de tapis de sol pour le SAE.

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public à cette séance.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Geneviève Gilbert, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 19h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2526-043

  
Présidente

  
Direction d'établissement

| Initiales<br>présidence                                                               | Initiales<br>direction                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |